

SICAV ENTREPRISE

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2023

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

ARRETES AU 31 DECEMBRE 2023

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons procédé à l'examen limité des états financiers trimestriels ci-joints de la société SICAV ENTREPRISE SA, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2023 faisant ressortir un total de 29 026 780 dinars, ainsi que l'état de résultat faisant apparaître un gain de 454 876 dinars et l'état de variation de l'actif net faisant ressortir un actif net de 28 996 040 dinars pour le trimestre clos à cette date, et les notes annexes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de SICAV ENTREPRISE SA arrêtés au 31 décembre 2023, ainsi que de sa performance

financière et de la variation de l'actif net pour le trimestre clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

Observation

Nous attirons votre attention sur l'observation suivante :

- ✓ La note 2.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Tunis, le 31 décembre 2024

Le Commissaire aux Comptes :
Cabinet Masmoudi d'audit et conseils
Walid MASMOUDI

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2023

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	31/12/2023	31/12/2022
<u>ACTIF</u>			
<u>Portefeuille-titres</u>			
Obligations et valeurs assimilées	3.1	14 056 201	13 899 484
Titres OPCVM	3.2	1 439 613	-
		15 495 814	13 899 484
<u>Placements monétaires et disponibilités</u>			
Placements monétaires	3.3	10 259 859	3 197 472
Disponibilités	3.4	3 271 107	2 864 612
		13 530 966	6 062 084
TOTAL ACTIF		29 026 780	19 961 568
<u>PASSIF</u>			
Opérateurs créditeurs	3.5	24 968	49 218
Autres créditeurs divers	3.6	5 772	2 161
TOTAL PASSIF		30 740	51 379
Capital	3.7	27 549 537	19 100 853
Sommes distribuables	3.8	1 446 503	809 336
Sommes distribuables des exercices antérieurs		247	95
Sommes distribuables de l'exercice en cours		1 446 256	809 241
ACTIF NET		28 996 040	19 910 189
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		29 026 780	19 961 568

ETAT DE RESULTAT

PERIODE ALLANT DU 1er OCTOBRE 2023 AU 31 DECEMBRE 2023

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	Du 01/10/2023 au 31/12/2023	Du 01/01/2023 au 31/12/2023	Du 01/10/2022 au 31/12/2022	Du 01/01/2022 au 31/12/2022
<u>Revenus du portefeuille-titres</u>		234 249	813 433	183 908	755 718
Dividendes		-	-	-	-
Revenus des obligations et valeurs assimilées	4.1	234 249	813 433	183 908	755 718
<u>Revenus des placements monétaires</u>	4.2	279 325	798 981	93 152	373 422
<i>Total des revenus des placements</i>		513 574	1 612 414	277 060	1 129 140
<u>Charges de gestion des placements</u>	4.3	<76 660>	<256 436>	<49 218>	<217 980>
<i>Revenu net des placements</i>		436 914	1 355 978	227 842	911 160
Autres charges	4.4	<16 590>	<50 003>	<6 779>	<30 400>
<i>Résultat d'exploitation</i>		420 324	1 305 975	221 063	880 760
_ Régularisation du résultat d'exploitation		<149 150>	140 281	6 597	<71 519>
<i>Sommes distribuables de la période</i>		271 174	1 446 256	227 660	809 241
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		149 150	<140 281>	<6 597>	71 519
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres		<62 097>	<97 494>	8 848	<32 140>
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres		96 649	200 216	19 026	133 010
<i>Résultat net de la période</i>		454 876	1 408 697	248 937	981 630

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

PERIODE ALLANT DU 1er OCTOBRE 2023 AU 31 DECEMBRE 2023

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Du 01/10/2023 au 31/12/2023	Du 01/01/2023 au 31/12/2023	Du 01/10/2022 au 31/12/2022	Du 01/01/2022 au 31/12/2022
<u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	<u>454 876</u>	<u>1 408 697</u>	<u>248 937</u>	<u>981 630</u>
Résultat d'exploitation	420 324	1 305 975	221 063	880 760
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	<62 097>	<97 494>	8 848	<32 140>
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	96 649	200 216	19 026	133 010
- <u>Distributions de dividendes</u>	-	<809 138>	-	<845 550>
<u>Transactions sur le capital</u>	<3 470 023>	<u>8 486 292</u>	<u>126 400</u>	<2 323 565>
Souscriptions	6 117 411	62 926 814	6 049 247	59 092 298
Capital	5 835 321	60 211 795	5 807 163	57 262 545
Régularisation des sommes non distribuables	20 152	108 814	25 096	138 186
Régularisation des sommes distribuables	261 938	2 606 205	216 988	1 691 567
Rachats	<9 587 434>	<54 440 522>	<5 922 847>	<61 415 863>
Capital	<9 144 580>	<51 875 994>	<5 688 165>	<59 506 561>
Régularisation des sommes non distribuables	<31 735>	<98 653>	<24 292>	<146 212>
Régularisation des sommes distribuables	<411 119>	<2 465 875>	<210 390>	<1 763 090>
<u>Variation de l'actif net</u>	<3 015 147>	9 085 851	375 337	<2 187 485>
<u>Actif net</u>				
En début de la période	32 011 187	19 910 189	19 534 852	22 097 674
En fin de la période	28 996 040	28 996 040	19 910 189	19 910 189
<u>Nombre d'actions</u>				
En début de la période	295 682	183 692	182 542	205 378
En fin de la période	263 857	263 857	183 692	183 692
<u>Valeur liquidative</u>	109,893	109,893	108,389	108,389
<u>Taux de rendement annualisé</u>	5,98%	5,45%	5,09%	4,56%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

1 – PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société SICAV ENTREPRISE est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire de type distribution, régie par le Code des Organismes de Placement Collectif.

Elle a été créée le 2 mai 2005 avec pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion et la distribution des actions de la SICAV sont assurées par la société TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT.

L'AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds de la SICAV.

La société SICAV ENTREPRISE bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 janvier 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés, En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

2 – PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 décembre 2023 ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers, ils ont été établis sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leurs valeurs de réalisation.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par la société pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

2.2 Evaluation des placements en obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2023, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 »

La société ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 »

2.3 Evaluation des autres placements

Les titres OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative à la date d'arrêté. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable.

Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires comprennent les billets de trésorerie, les certificats de dépôt et les bons du trésor à court terme émis sur le marché monétaire. Ces valeurs sont évaluées à la date d'arrêté à leur valeur nominale déduction faite des intérêts précomptés non courus.

2.4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.5 Opérations de pensions livrées

- **Titres mis en pension**

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ». La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ». Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension. Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées. Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique spécifique de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

- **Titres reçus Pension**

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ». Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat parmi les revenus des placements monétaires sous une rubrique distincte « Revenus de prises en pension ».

2.6 Capital

Le capital est augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

2.7 Le résultat net de la période

Le résultat net de la période est scindé en résultat d'exploitation et résultat non distribuable.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres et des placements monétaires, diminué des charges.
- Le résultat non distribuable est égal au montant des plus ou moins-values réalisées et/ou potentielles sur titres diminué des frais de négociation.

2.8 Sommes distribuables de la période

Les sommes distribuables de la période correspondent au résultat d'exploitation de la période majoré ou diminué de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat.

3 – NOTES SUR LE BILAN

3.1 Obligations et valeurs assimilées :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2023 se détaille comme suit :

Obligations de sociétés

<u>Code isin</u>	<u>Désignation du titre</u>	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% Actif</u>
TN0003400330	AB SUBORDONNE 08 B	3 000	75 000	77 582	0,27%
TN0007780067	ABC 2020-1 CA TF	8 042	321 680	336 607	1,16%
TN0003400405	AMEN BANK SUB 2010	2 000	26 580	27 208	0,09%
TNDE9EH7SA12	AMEN BANK SUB 2023-2 CA TF	5 000	500 000	506 810	1,75%
TNL8PGUB9C93	AMEN BANK SUB 2023-2 CA TV	15 000	1 500 000	1 520 512	5,24%
TN0003600509	ATB 2007/1 D	2 000	72 000	75 457	0,26%
TN0003600640	ATB SUB 2017 CAT.A TV TMM+2.05	3 000	115 200	125 526	0,43%
TNBWI945JEA5	ATL 2023-2 CB TF	5 000	500 000	509 173	1,75%
TN0006610430	ATTIJARI LEASING 2016-C 7.85%	5 000	100 000	105 216	0,36%
TN4J4VCBM140	ATTIJARI LEASING 2022-1 CA TF	5 000	400 000	408 831	1,41%
TN0001900844	BH 2009	5 000	38 000	38 004	0,13%
TN0003100674	BNA SUBORDONNE 2009	25 000	165 501	170 755	0,59%
TN0001300607	BTE 2010 B	3 500	122 500	124 161	0,43%
TN0004620142	BTK 2009 CAT.D	1 500	52 500	54 580	0,19%
TN0002601029	STB 2008/2	3 000	37 500	39 195	0,14%
TN0002101962	TL 2017-1 - CAT.B - TF 7.80%	5 000	100 000	103 546	0,36%
TN0002102069	TL SUB 2018 - CAT. A TF 10.60	2 969	58 344	64 149	0,22%
TN0002102101	TLF 2019-1 CA TF	5 000	100 000	104 660	0,36%
TN0002102135	TLF 2020-1 CA TF	15 000	600 000	641 097	2,21%
TN0002102150	TLF 2021-1 TF	2 000	120 000	126 641	0,44%
TN99P72UERY9	TLF 2023-1 TF	5 220	522 000	551 973	1,90%
TN0003900230	UIB 2009/1 TR B	5 000	33 100	33 774	0,12%
TN0003900248	UIB 2009/1 TR C	15 000	450 000	459 667	1,58%
TN0003900271	UIB 2011/1 TR B	4 000	160 000	162 820	0,56%
TNR4CLXNS261	WIFAK BANK 2022-2 CA TF	4 600	460 000	493 140	1,70%
Total obligations de sociétés			6 629 905	6 861 084	23,64%
Emprunt national					
TN0008000838	EMPRUNT NATIONAL T1 2021 CB TF	14 000	1 400 000	1 449 146	4,99%
TN0008000887	EMPRUNT NATIONAL T2 2021 CA TF	18	164	175	0,00%
TN0008000895	EMPRUNT NATIONAL T2 2021 CB TF	10 000	1 000 000	1 024 303	3,53%
TNZBXQU5RZ91	EMPRUNT NATIONAL T3 2021 CA TF	11 060	106 102	108 921	0,38%
TNVE955M6R90	EMPRUNT NATIONAL T3 2023 CB TF	7 800	780 000	798 262	2,75%
TNRS9CVT3SJ7	EMPRUNT NATIONAL T3 2023 CB TV	5 200	520 000	532 038	1,83%
TNWRCVSYL730	EMPRUNT NATIONAL T4 2022 CB TF	6 000	600 000	605 192	2,08%
TN7PM93UZP50	EMPRUNT NATIONAL T4 2022 CB TV	4 000	400 000	403 679	1,39%
Total emprunt national			4 806 266	4 921 716	16,96%
Bons du trésor assimilables					
TN0008000622	BTA 11 MARS 2026 6.3%	1 235	1 135 011	1 261 101	4,34%
TN0008000598	BTA 12 JANVIER 2024 6.00%	966	940 252	1 012 300	3,49%
Total bons du trésor assimilables			2 075 263	2 273 401	7,83%
Total obligations et valeurs assimilées			13 511 434	14 056 201	48,42%

3.2 Titres OPCVM :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2023 se détaille comme suit :

TN0002100998	TUNISIE SICAV	12 359	1 396 780	1 439 613	4,96%
	Total OPCVM		1 396 780	1 439 613	4,96%
	Total		14 908 214	15 495 814	53,38%

3.3 Placements monétaires :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2023 se détaille comme suit :

	<u>Désignation du titre</u>	<u>Valeur nominale</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% Actif</u>
	Certificats de dépôts				
TNTG6JXHGS35	TSB au 31/01/2024-50J-9.99%	500 000	494 526	496 716	1,71%
TN5A641BVU23	TSB au 23/01/2024-40J-9.99%	500 000	495 609	497 585	1,71%
	Total émetteur TSB	1 000 000	990 135	994 301	3,43%
TN1XA8LHZ339	BT au 07/01/2024-10J-8.99%	1 500 000	1 497 011	1 498 206	5,17%
	Total émetteur BT	1 500 000	1 497 011	1 498 206	5,17%
	BIAT au 05/01/2024-10J-8.99%	1 500 000	1 497 011	1 498 805	5,16%
	Total émetteur BIAT	1 500 000	1 497 011	1 498 805	5,16%
TN9ZM36DM9X4	AMEN BANK au 08/01/2024-344J-8.99%	500 000	499 004	499 303	1,72%
	Total émetteur AMEN BANK	500 000	499 004	499 303	1,72%
TNAUB1NGUO20	QNB au 10/01/2024-20J-9.49%	500 000	497 902	499 056	1,72%
TNB7CI5UJMB4	QNB au 11/01/2024-20J-9.99%	500 000	497 792	498 896	1,72%
TNG0DSRSCSH0	QNB au 08/01/2024-10J-9.99%	500 000	498 893	499 225	1,72%
TNM1MURYKLB6	QNB au 17/01/2024-40J-9.99%	1 000 000	991 217	996 487	3,43%
	Total émetteur QNB	2 500 000	2 485 804	2 493 664	8,59%
	Total certificats de dépôts	7 000 000	6 968 965	6 984 279	24,07%
	BTCT				
TN67G6AEOIA0	BTC 13 SEMAINES 13/02/2024	26 000	25 454	25 682	0,09%
TNKNX25HM8W2	BTC 13 SEMAINES 19/03/2024	556 000	544 318	545 629	1,88%
	Total BTCT	582 000	569 772	571 311	1,97%
	Créances sur opérations de pensions livrées				
	Prise en pension de 1 807 titres BTA avril 2028, 6,7%, BIAT au 02/01/2024-8J-8,99%	1 700 011	1 700 011	1 702 982	5,87%
	Prise en pension de 1 062 titres BTA avril 2028, 6,7%, BIAT au 10/01/2024-12J-8,99%	1 000 538	1 000 538	1 001 287	3,45%
	Total créances sur opérations de pensions livrées	2 700 549	2 700 549	2 704 269	9,32%
	Total placements monétaires		10 239 286	10 259 859	35,35%

3.4 Disponibilités :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2023 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
Amen Bank Pasteur	1 836 511	1 616 351
Amen Bank Med V	1 525 705	1 164 869
BIAT	840	-
ATB compte de placement	34	34
Comptes à terme*	27 000	-
Liquidation émissions/rachats	<130 385>	76 176
Intérêts courus sur dépôt à vue et compte à terme	14 252	8 978
Retenue à la source sur intérêts courus sur dépôt à vue et compte à terme	<2 850>	<1 796>
	<u>3 271 107</u>	<u>2 864 612</u>

*Les comptes à termes se détaillent comme suit :

<u>Caractéristique</u>	<u>Montant</u>
BIAT au 30/01/2024-92J-9,00%	9 000
BIAT au 28/03/2024-91J-8,99%	18 000
Total comptes à terme	27 000

3.5 Opérateurs créditeurs :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2023 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
Frais de distribution à payer	18 726	36 914
Frais de gestion à payer	6 242	12 304
	<u>24 968</u>	<u>49 218</u>

3.6 Autres créditeurs divers :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2023 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
Redevances CMF à payer	2 497	1 694
Retenues à la source à payer	2 486	-
Contribution sociale de solidarité à payer	400	200
TCL à payer	389	267
	<u>5 772</u>	<u>2 161</u>

3.7 Capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023 se détaillent comme suit :

Capital au 1^{er} janvier 2023

Montant	19 100 853
Nombre de titres	183 692
Nombre d'actionnaires	163

Souscriptions réalisées

Montant	60 211 795
Nombre de titres	579 054
Nombre d'actionnaires entrants	18

Rachats effectués

Montant	<51 875 994>
Nombre de titres	498 889
Nombre d'actionnaires sortants	27

Autres mouvements

Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	<97 494>
Plus ou moins-value réalisées sur cession de titres	200 216
Régularisations des sommes non distribuables	10 161

Capital au 31 décembre 2023

Montant	27 549 537
Nombre de titres	263 857
Nombre d'actionnaires	154

3.8 Sommes distribuables :

Les sommes distribuables au 31 décembre 2023 se détaillent comme suit :

<u>Désignations</u>	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
Résultat d'exploitation	1 305 975	880 760
Régularisation du résultat d'exploitation	140 281	<71 519>
Sommes distribuables des exercices antérieurs	247	95
	<u>1 446 503</u>	<u>809 336</u>

4 – NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

4.1 Revenus des obligations et valeurs assimilées :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2023 se détaille comme suit :

	<u>Période du</u> <u>01/10/2023 au</u> <u>31/12/2023</u>	<u>Période du</u> <u>01/01/2023 au</u> <u>31/12/2023</u>	<u>Période du</u> <u>01/10/2022 au</u> <u>31/12/2022</u>	<u>Période du</u> <u>01/01/2022 au</u> <u>31/12/2022</u>
Intérêts sur obligations	200 130	597 171	71 258	437 270
Intérêts sur BTA	34 119	216 262	112 650	318 448
	234 249	813 433	183 908	755 718

4.2 Revenus des placements monétaires :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2023 se détaille comme suit :

	<u>Période du</u> <u>01/10/2023 au</u> <u>31/12/2023</u>	<u>Période du</u> <u>01/01/2023 au</u> <u>31/12/2023</u>	<u>Période du</u> <u>01/10/2022 au</u> <u>31/12/2022</u>	<u>Période du</u> <u>01/01/2022 au</u> <u>31/12/2022</u>
Revenus de prise en pension	168 207	425 377	41 117	167 209
Intérêts sur certificats de dépôt	89 217	310 624	44 763	149 220
Intérêts sur dépôt à vue et comptes à terme	11 367	49 788	7 084	55 393
Intérêts sur BTCT	10 534	13 192	188	1 600
	279 325	798 981	93 152	373 422

4.3 Charges de gestion des placements :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2023 se détaille comme suit :

	<u>Période du</u> <u>01/10/2023 au</u> <u>31/12/2023</u>	<u>Période du</u> <u>01/01/2023 au</u> <u>31/12/2023</u>	<u>Période du</u> <u>01/10/2022 au</u> <u>31/12/2022</u>	<u>Période du</u> <u>01/01/2022 au</u> <u>31/12/2022</u>
Rémunérations du distributeur	57 495	192 327	36 913	163 485
Rémunérations du gestionnaire	19 165	64 109	12 305	54 495
	76 660	256 436	49 218	217 980

4.4 Autres charges :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2023 se détaille comme suit :

	<u>Période du</u> <u>01/10/2023 au</u> <u>31/12/2023</u>	<u>Période du</u> <u>01/01/2023 au</u> <u>31/12/2023</u>	<u>Période du</u> <u>01/10/2022 au</u> <u>31/12/2022</u>	<u>Période du</u> <u>01/01/2022 au</u> <u>31/12/2022</u>
Redevances CMF	7 665	25 642	4 922	21 797
Autres retenues	7 457	19 542	1 097	5 398
TCL	1 393	4 219	710	3 005
Contribution sociale de solidarité	75	600	50	200
	16 590	50 003	6 779	30 400

5 – Rémunération du gestionnaire, du distributeur et du dépositaire :

La gestion de la société SICAV ENTREPRISE est confiée à TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT. Le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,25% TTC calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La distribution la société SICAV ENTREPRISE est confiée à TUNISIE VALEURS. En contrepartie, le distributeur perçoit une rémunération de 0,75% TTC calculée sur la base de l'actif net quotidien.

L'AMEN BANK assure les fonctions de dépositaire pour la société SICAV ENTREPRISE. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de la société, d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement des rachats aux actionnaires sortants.

En contrepartie de ses services, l'AMEN BANK perçoit une rémunération annuelle calculée sur la base de l'actif net et prise en charge par TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT.